

Petite chronique nostalgique d'un retour vers le futur antérieur des écoles normales (I)

Sur ce site dévolu à la restitution du patrimoine normalien instituant l'École publique laïque comme fer de lance de l'instauration de la République, on a largement fait écho aux difficultés présentes d'une institution dont les détracteurs réactionnaires de toujours présentent - sans doute d'une joie non dissimulée - comme un bateau en détresse. Cependant chez les partisans voire les anciens combattants de la laïque on continuait de clamer (parfois haut et fort) que l'évolution observée résultait de facteurs explicatifs qui sur ce site ne sont pas des poncifs.

Parmi eux on pointera le vote et la mise en application de la Loi Debré du 23 décembre 1959, une loi scélérate dont l'abrogation demeure une urgence afin de réserver les fonds publics à l'école publique (ndlr). On notera aussi sans ambages la suppression des Ecoles normales primaires départementales en 1989 avec pour corollaire la mise en extinction de fait du corps des Instituteurs. On soulignera enfin l'expression d'une volonté politique affichée sans relâche visant à promouvoir l'école privée.

Les écoles normales (normale : « du latin « norma », règle : ces écoles doivent être en effet le type et la règle de toutes les autres ».) qui,

rappelons le , furent créées pour les premières en l'an III (1794) par Lakanal, prêtre catholique doctrinaire, rallié à la Grande Révolution, trouvèrent véritablement leur place et leur efficacité une centaine d'années plus tard au moment du vote des Grandes Lois scolaires de La 3^e République. Un siècle fut donc requis pour concevoir et organiser les établissements où furent éduqués et formés les premiers hussards noirs de la République puis les institutrices et instituteurs qui eurent la charge d'assurer leur relève .

Un siècle plus tard on assistait à la disparition des dites écoles et dans certains milieux on pouvait s'en féliciter. Les soi-disant défunctes écoles normales (cf ; l'ouvrage *Feu les Ecoles normales* coordonné par Hugues Lethierry et publié en 1994 chez L'Harmattan) donnaient lieu à ce moment de leur histoire complexe à un premier bilan provisoire concernant leur rôle dans l'instauration et la stabilité de la République. Force est de constater que ce bilan- parfois sévère - ne constituait pas pour autant une messe de requiem pour les E.N. et ne renvoyait pas de façon explicite, comme par un passé plus lointain, les « gens de l'école planter des choux » ! Mais déjà l'on voyait pointer un contre-titre moins mortifère « *Vive et bravo les Ecoles normales !* » alors qu'en parallèle l'on s'interrogeait déjà sur la pérennité des IUFM, moins de cinq ans après leur création On sait ce qu'il en est advenu et on sait aussi que la liste des Instituts et Ecoles (tous universitaires et supérieurs !) ayant pris leur relai n'a cessé de s'allonger au

cours des 30 dernières années sans que l'on y parvienne à formuler les prémices du schéma susceptible de réinstaurer de façon pérenne la formation de femmes et d'hommes « capables d'instruire » au sein de l'école publique de la République. Les raisons de ces extravagances mériteraient d'être cernées au moment où émergent les éléments d'un nouveau bilan peu porteur d'espoir pour une Ecole à refonder.

Sur ce plan, les hommes de l'art sont nombreux, juges et partie pour la plupart et partagés sur la signification sociétale et humaine de l'Ecole. La puissance et les politiques publiques, dans l'urgence, semblent se préparer tout en préparant l'opinion au retour au modèle constitué par les écoles normales d'antan. Il va de soi qu'il convient de les mettre au goût du jour pour former des nouveaux maîtres d'école « normalisés » et aptes à reprendre en mains avec toutes les compétences scientifiques nécessaires et l'autorité attendue l'éducation et l'émancipation des écoliers de France en toute fraternité républicaine et en leur transmettant des connaissances. Faut-il rappeler d'emblée aux maîtres du futur que les Ecoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas ? L'école doit être un sanctuaire hors des passions humaines et ce n'est qu'à ce moment que l'on pourra y enseigner c'est-à-dire « transmettre à un élève de façon qu'il comprenne et assimile des connaissances et des techniques contribuant

ainsi à son émancipation et à son intégration citoyenne dans une société de liberté ».

La question centrale est donc celle de savoir comment former des hommes et des femmes « capables d'instruire » c'est-à-dire ayant les aptitudes requises pour former l'esprit, la personnalité d'élèves réunis dans une « classe » au moyen de la transmission d'une socle de connaissances liées à l'expérience, à la vie et aux événements de la société.

C. Hadji, Pr. des Universités à l'IUFM de Grenoble proposait (In *Feu les Ecoles normales (et les IUFM ?)*) d'avoir recours à la « réserve réflexive » selon Guy Avanzini, réserve constituée d'expériences pédagogiques apportant des supports pour la réflexion. Nous reprenons ici quelques points fondamentaux de son argumentaire pour échafauder les nouvelles procédures à suivre pour former les maîtres. Ils n'ont malheureusement pas été entendus. Ils étaient supposés sérier les problèmes et faire émerger les vraies questions à savoir :

- La formation théorique vs la formation pratique,
- La formation disciplinaire vs la formation pédagogique.

Ne sont-elles pas récurrentes ? Quoi qu'il en soit en amont il s'agirait de faire ressortir une « stratégie de formation » répondant enfin aux questions existentielles : qu'est-ce que former ? qu'est-ce qu'enseigner et qu'est-ce qu'éduquer ?

Ceci conduit fatalement au cheminement intellectuel ouvrant la voie à un schéma humaniste et positif de construction de l'homme. On y devine sous-jacent un choix idéologique difficile mais à positionner sans faiblesse dans une démarche de laïcité républicaine. Cette étape de la réflexion étant franchie on devrait pouvoir, dans une démarche ordonnée conciliant Science et Raison :

1. Dire ce que l'on est en droit d'attendre de l'Ecole , institution dévolue explicitement à favoriser ce développement.

2. Etre dès lors en mesure de profiler la formation des maîtres appelés à servir cette Ecole Nouvelle.

Quel type de citoyens et de citoyennes souhaitons nous promouvoir ? La question cruciale de la formation des maîtres n'échappera aux vains bavardages et aux palabres stériles qu'à la condition expresse de **se situer à la bonne place dans l'ordre des questions posées.**

On voit bien que l'appellation des établissements en charge de la formation des maîtres, malgré toute la symbolique qu'elle peut revêtir à différents égards (Ecole, Collège, Faculté, Institut, Académie...) demeure l'enveloppe d'une institution aux missions de formation définies avec toute la clarté , la lucidité et la précision nécessaires.

En 2023, 33 ans après la suppression des écoles normales primaires, ce fut donc une surprise que de voir réapparaître, dans les propos du Président actuel de la République à l'occasion de son déplacement de pré-rentree le vendredi 1^{er} septembre 2023, dans un Lycée professionnel d'Orange (Vaucluse), le fait qu'il voulait *un retour aux écoles normales pour former les professeurs des écoles*. Il faisait sans doute référence à celles qui furent supprimées en 1989 dans la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet dite Loi Jospin.

Les visiteurs intéressés pourront consulter sur ce site l'une des premières réactions à cette nouvelle inopinée. Elle se trouve sous la forme d'une tribune parue dans *Unité Laïque* du 15 septembre 2023 sous la plume de Jacques Lamagnère, ancien Directeur d'une école primaire de la Ville de Paris (Cf. <https://unitelaique.org/index.php/2023/09/15/les-ecoles-normales-retour-vers-le-futur-antérieur/>). Cet auteur, selon toute vraisemblance protagoniste de l'épopée (!!!, ndlr) des écoles normales primaires, n'hésite pas à manier l'ironie dans l'intitulé de son article :

**« Les Ecoles Normales ;retour vers le Futur
Antérieur »**

Ceci lui permettait d'occulter l'histoire récente des écoles normales- où tant bien que mal on apprenait l'emploi du passé antérieur de l'indicatif- ce qui permit aux anciens normaliens ci-devant hussards noirs de la République de

marmonner au fond de leurs douillettes retraites : « Dès que Lionel Jospin eut sévi, l' Ecole normale chut ! »

Mais plus sérieusement on retiendra de son billet qu' « il faut impérativement remettre en question la loi d'orientation Jospin, remettre les savoirs au centre du système et retirer aux parents d'élèves leur toute-puissance. L'enseignant doit inaugurer sa carrière non pas dans la confusion et la tête pleine de méthodes inapplicables sur le terrain ou contre-productives, mais avec la certitude que son autorité sera respectée, soutenue et qu'on ne lui demandera pas de se transformer en animateur socioculturel. »

Il était assuré que le propos présidentiel rallumant le contre-feu des écoles normales comme remède miraculeux remettant en marche notre système éducatif à la peine susciterait des réactions nombreuses et variées notamment du côté des enseignants eux-mêmes, de leurs associations et organisations syndicales... sans compter les contributions de la presse, encline à s'emparer des questions d'éducation. Ceci nous conduit à ouvrir une nouvelle chronique que nous nous proposons d'alimenter dès à présent.

Les visiteurs intéressés pourront consulter (au moyen d'un simple clic gauche sur [Document](#)) deux contributions **récentes** parues sur le site du *Café pédagogique* :

Document 1 : « Écoles normales du XXI^e siècle » :
« normales » surtout, « du XXI^e siècle », moins...
par *Jean-Pierre Véran*

<https://www.cafepedagogique.net/2024/03/28/ecoles-normales-du-xxie-siecle-normales-surtout-du-xxie-siecle-moins/>

Document 2 : Concours du professorat : Bac+3
pour tout le monde par *Lilia Ben Hamouda*

<https://www.cafepedagogique.net/2024/04/05/concours-du-professorat-bac3-pour-tout-le-monde>

Que nos collègues en charge de la rédaction ou(et) de l'édition des publications du *Café pédagogique* soient chaleureusement remerciés de nous avoir autorisé à reproduire ces deux articles pour les représenter sur le site asvpnf.com.